

MOTION

« POUR L'AVENIR DE L'IUT TARBAIS »

Avec 1500 étudiants et 115 personnels, dont 40 enseignants et 45 enseignants-chercheurs, l'IUT de Tarbes est un élément essentiel du paysage universitaire haut-pyrénéen.

Dans le cadre de la loi LRU (dite d'« autonomie des universités »), le Conseil d'administration de l'Université Paul-Sabatier Toulouse III du 20 septembre dernier a voté une dotation 2011 de l'IUT de Tarbes inférieure de plus de 24% à celle de 2010 ; alors même que la dotation de fonctionnement attribuée par l'État à l'Université Paul-Sabatier a augmenté de plus de 5 % en 2010, et que jamais cette université n'a disposé d'autant de moyens.

Cette coupe budgétaire est d'autant plus incompréhensible que l'activité de l'IUT ne diminue pas.

Dans une telle situation, l'IUT de Tarbes est dans l'impossibilité d'assumer financièrement ses activités, et devra envisager des solutions en contradiction avec ses missions, qui sont celles de l'Université : fermetures de formations, diminution importante du nombre d'étudiants.

Aussi :

- considérant que lors d'une motion adoptée le 18 décembre 2009, le Conseil Général avait demandé au Ministère de rattachement de prendre rapidement toutes les dispositions qui permettront de mettre un terme aux évolutions négatives que connaissent les IUT en général, et l'IUT de Tarbes en particulier,
- considérant, que dans la même motion, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées avait demandé à l'Université de rattachement de permettre à l'IUT d'être en capacité de participer pleinement à l'évolution de l'offre de formation technique et technologique post bac,
- considérant que cette situation contredit à la fois les engagements pris par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et les engagements pris par la Conférence des Présidents d'Université sur le maintien des moyens des IUT en 2011.

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées :

- réaffirme son soutien au développement du Pôle Universitaire Tarbais,
- considère que cette baisse des moyens alloués par l'Université à l'IUT de Tarbes est inacceptable,
- demande en conséquence au Président de l'Université Paul-Sabatier Toulouse III le rétablissement de la dotation de l'IUT de Tarbes à un niveau lui permettant d'assurer normalement son fonctionnement, c'est-à-dire au moins à la hauteur du montant de 2010.